

TARIF DES ACTES

BAIL D'HABITATION Résidence Principale: Locataires : suivant tarif loi ALUR applicable au 15/09/2014.

Avenant changement de colocataire 6 € TTC du m²

BAIL D'HABITATION Résidence principale : Propriétaires

(Forfait en fonction du loyer hors taxe – le taux en vigueur de la T.V.A est de 20 %, la variation de ce taux à la baisse comme à la hausse entrainerait ipso facto la variation du prix TTC)

- Jusqu'à 650 €/mois..... 135,00 € HT
- De 651 € à 1.000 €/mois..... 150,00 € HT
- De 1.001€ à 1.500 €/mois..... 170,00 € HT
- De 1.501€ à 2.000 €/mois..... 195,00 € HT
- De 2.001€ à 3.000 €/mois..... 220,00 € HT
- De 3.001€ à 4.000 €/mois..... 245,00 € HT
- Au dessus de 4.000 €/mois 245,00 € HT + 3 % sur tranche loyer au-delà de 4000 €
- Location sans agence..... 15 € TTC du m²
- Avenant changement de colocataire 6 € TTC du m²

BAIL D'HABITATION Résidence Secondaire ou Pour y loger un membre du personnel (Code Civil) : les honoraires x 2 forfaitisés ci-dessus sont facturés en totalité au locataire.

DIVERS :

(Hors taxes – TVA en sus le taux en vigueur de la T.V.A est de 20 %, la variation de ce taux à la baisse comme à la hausse entrainerait ipso facto la variation du prix TTC)

- Location parking/cave/débaras ou autres 150,00 €
- Avenant divers : selon difficulté – minimum..... 150,00 €

BAIL COMMERCIAL : (calcul sur douze mois de loyer – hors charges)

BAIL PROFESSIONNEL : (calcul sur neuf mois de loyer – hors charges)

+ T.V.A. le taux en vigueur de la T.V.A est de 20 %, la variation de ce taux à la baisse comme à la hausse entrainerait ipso facto la variation du prix TTC

- Jusqu'à 20.000 € 6 %
- De 20.001 à 30.000 € 4,5 %
- De 30.001 € à 50.000 €..... 3,5 %
- De 50.001 € à 90.000 €..... 3 %
- De 90.001 € et au-delà 2,7 %
- Forfait débours divers..... 150,00 €

REVISION BAIL COMMERCIAL : Forfait :

Jusqu'à 30.500 € de loyer annuel HT..... 250 €

Au-dessus de 30.500 € de loyer annuel HT 450 €

+ T.V.A le taux en vigueur de la T.V.A est de 20 %, la variation de ce taux à la baisse comme à la hausse entrainerait ipso facto la variation du prix TTC

CESSION DE BAIL :

a) – Sans Prix : (sur loyer – Hors charges – des années restant à courir)

- 1,90 % jusqu'à 3.500 €..... 87,50 €
 - 1,45 % de 3.500 € à 7.000 € 70,00 €
 - 1,00 % de 7.000 € à 20.000 €..... 180,00 €
 - 0,50 % au-dessus de 20.000 €
- + T.V.A. le taux en vigueur de la T.V.A est de 20 %, la variation de ce taux à la baisse comme à la hausse entrainerait ipso facto la variation du prix TTC

b) – Avec stipulation du prix :

(sur le prix de cession dans le cas où cet émolument serait supérieur au précédent)

- 5 % jusqu'à 3.500 €..... 200,00 €
 - 3,50 % de 3.500 € à 7.000 € 150,00 €
 - 1,70 % de 7.000 € à 20.000 €..... 250,00 €
 - 1 % au-dessus de 20.000 €
- + T.V.A. le taux en vigueur de la T.V.A est de 20 %, la variation de ce taux à la baisse comme à la hausse entrainerait ipso facto la variation du prix TTC

c) – Formalités diverses :

- Par U.V. à 3,50 €
- + T.V.A. le taux en vigueur de la T.V.A est de 20 %, la variation de ce taux à la baisse comme à la hausse entrainerait ipso facto la variation du prix TTC

RESILIATION :

(Sur nombre d'années restant à courir)

- 2,50 % jusqu'à 3.000 €..... 90 €
 - 1,80 % de 3.000 € à 6.500 € 71 €
 - 0,80 % de 6.500 € à 19.500 €..... 125 €
 - 0,20 % au-dessus de 19.500 €
- + T.V.A. le taux en vigueur de la T.V.A est de 20 %, la variation de ce taux à la baisse comme à la hausse entrainerait ipso facto la variation du prix TTC

AVENANTS DIVERS COMMERCIAUX:

- 200 € + T.V.A., le taux en vigueur de la T.V.A est de 20 %, la variation de ce taux à la baisse comme à la hausse entrainerait ipso facto la variation du prix TTC

TRANSACTIONS VENTES :

- De 1.500 € à 7.600 €Honoraires 14 % HT du prix de vente
- De 7.600 € à 23.000 €Honoraires 13 % HT du prix de vente
- De 23.000 € à 46.000 €Honoraires 12 % HT du prix de vente
- De 46.000 € à 137.000 €Honoraires 8 % HT du prix de vente
- De 137.000 € à 457.000 €Honoraires 6 % HT du prix de vente
- De 457.000 € à 4.000.000 €Honoraires 5 % HT du prix de vente